



Mairie de Le Tignet
Avenue de l'Hôtel de Ville
B.P. 80 LE TIGNET
06532 PEYMEINADE CEDEX

Tél. : 04.93.66.66.66
Fax : 04.93.09.38.67
@ : mairie.letignet@wanadoo.fr

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 20 /20

1^{ère} demande - Renouvellement
(Joindre les papiers demandés sur la liste ci jointe)

PARTIE A COMPLETER PAR LES PARENTS

Nom de l'enfant : Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Parents : Mariés ou couple Divorcés Veuf(ve) Célibataire Séparés - Garde Alternée oui non

PERE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

☎ : ☎ (mobile) :

@ :

Profession : Lieu :

MERE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

☎ : ☎ (mobile) :

@ :

Profession : Lieu :

En vue de sa scolarisation dans un établissement scolaire de la commune de

Ecole Elémentaire : Oui Non en classe de : Ecole Maternelle : Oui Non en classe de :

Motif de votre demande :

Scolarité déjà commencée à l'école de durant l'année scolaire/.....

Frère ou sœur déjà scolarisé (e) dans l'école

Obligations professionnelles du ou des parents et défaut de service périscolaire dans la commune de résidence

Raisons médicales (produire un certificat)

Déménagement en cours d'année scolaire (fournir un justificatif indiquant la date d'entrée dans la nouvelle adresse)

Autre, ou précisions :

Le responsable soussigné, s'engage à ne pas exiger de la commune de résidence ou de la commune d'accueil, les frais de transport que peut entraîner la présente dérogation.

Fait à le,

Signature du responsable

Partie à compléter par l'administration ↓

COMMUNE DE RESIDENCE

Je soussigné (e)

Maire / Adjoint(e) de la commune de

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée.

AVIS FAVORABLE, la commune s'engage à participer financièrement à la totalité des charges de fonctionnement.

AVIS DEFAVORABLE

A le :

COMMUNE D'ACCUEIL

Je soussigné (e)

Maire / Adjoint (e) de la Commune de

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée.

Donne un AVIS FAVORABLE

Donne un AVIS DEFAVORABLE

A le,